



Commission Voirie § Réseaux

Mandat 2020-2026

La commission a pour **rôle** de :

- veiller au bon état de santé du **réseau routier** et des **chemins communaux**. Elle doit veiller à leur bon usage.
- **veiller** a la bonne réalisation des **interventions et aménagements** sur les réseaux (eau potable, assainissement, SPANC, électricité, éclairage public, fibre ...)

Pour rappel :

- L'eau potable, l'assainissement et le SPANC sont des compétences communautaires.
- L'éclairage public et la fibre sont les compétences du SIEA.

I – Les voiries

Les voiries se composent de:

- 7212 mètres de rues et routes
- 19183 mètres de chemin ruraux
- 5525 m² de place publique

La commune est traversée par 3 routes départementales :

- Rd 84 [rond point du péage <—> Saint-Maurice-de-Gourdans]
- Rd 84B [La Valbonne <—> Dagneux centre ville]
- Rd 84C [Balan village <-> Dagneux cimetière allemand]

L'entretien est donc réalisé par les services du Conseil Départemental. Celui-ci joue aussi un rôle de conseil pour les travaux sur les voiries communales.

II – Les réseaux

- Assainissement - compétence communautaire à compter du 1^{er} avril 2016
- SPANC - compétences communautaires à compter du 1^{er} janvier 2020
- Eau potable - compétences communautaires à compter du 1^{er} janvier 2020

délibération de la 3^{CM} n°201910125 du 3 octobre 2019